

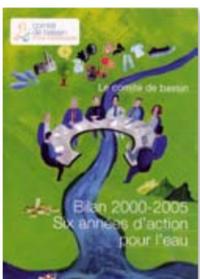
publications

Guide des aides et redevances 2006



Ce document actualise les dispositions d'aides et de redevances de l'agence de l'eau pour 2006. Indispensable pour les maîtres d'ouvrage et les redevables. ■

Comité de bassin : bilan 2000-2005



Six années d'actions pour l'eau sont résumées dans ce document diffusé à l'occasion du renouvellement des membres du comité de bassin, intervenu en septembre 2005. ■

VIENT DE PARAÎTRE

Le Rhône, un fleuve en devenir(s)

Édité par la Maison du fleuve Rhône. Contact : André Vincent, au 04 72 49 35 25 ■

La délégation de Montpellier de l'agence de l'eau a changé d'adresse

Changement d'adresse postale mais pas de locaux. Les courriers seront désormais à adresser à :
Immeuble le Mondial
219, rue le Titien - CS59549
34961 Montpellier
Cedex 2
tél. : 04 67 13 36 36
fax : 04 67 13 36 00

zoom

Et si l'on parlait détergents ?

Les eaux de vidange de nos lave-linge sont chargées de résidus de détergents qui rejoignent les cours d'eau et les polluent. Pour amener les consommateurs à choisir leur lessive tant pour ses performances au lavage que pour ses performances écologiques, l'Institut national de la Consommation (INCC) a lancé une étude sur trente-cinq lessives textiles domestiques vendues en France, telles Ariel liquide, Super Croix liquide, Le Chat poudre, Skip actigel, Noix de lavage... Compactes ou concentrées, en poudre ou liquides, dites "écologiques" ou pas... elles seront toutes testées ! Les agences de l'eau participent financièrement au volet écologique de l'étude. Les tests éco toxicologiques sont menés par l'INERIS, l'INCC se chargeant de mesurer l'efficacité des lessives sur les taches. Les résultats sont prévus pour le se-

cond semestre 2006 et feront l'objet d'une publication dans "60 millions de consommateurs" en octobre.

Et en attendant, on lave avec ou sans phosphates ?

La CIPEL (Commission pour la protection du lac Léman) vient pour sa part de publier les résultats 2005 de sa campagne "Halte au phosphate dans les détergents". A une exception près, on ne trouve pas de produits lave vaisselle sans phosphate dans la grande distribution, côté français comme côté suisse du Léman. Ecover est néanmoins le mieux placé, et parmi les produits de grande distribution, les poudres et pastilles Leader Price, la poudre Sun, et les pastilles Casino présentent les teneurs les plus faibles en phosphates. Pour les lavages textiles en machine, c'est presque gagné, au moins sur ce plan. Plus de problèmes de phosphates pour la plupart des pro-



Clair Chevre

ducts : Ariel, Axion, Bonux, Carrefour, Casino, Champion, Dash, Le Chat, Leader Price, Maison Verte, Mir, Omo, Paic, Persil, Skip, Super Croix, Super U... et évidemment Ecover (tous conditionnements). Méfiance cependant vis-à-vis des pastilles pour quelques marques (Skip, Leader Price, et certaines présentations particulières de Persil et Omo).

Résultats disponibles en ligne sur le site de la CIPEL (www.cipel.org).

agenda

Congrès international L'eau en montagne

20, 21 ET 22 SEPTEMBRE 2006 À MEGÈVE (74)



Clair Chevre

Thème : "Gestion intégrée des hauts bassins versants et mise en œuvre de la Directive cadre européenne sur l'eau". Secrétariat du comité scientifique et technique : Société d'Équipement de la Haute-Savoie.

TÉL. : 04 50 08 31 45
FAX : 04 05 46 02 49
E.MAIL : EAUENMONTAGNE@SEDHS.COM
HTTP://WWW.ECHOALP.COM/EAU

Eaux pluviales et assainissement : nouvelles préoccupations sanitaires

MARDI 10 OCTOBRE 2006 AU GRAND LYON



Graie

Conférence du Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE) en partenariat avec l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

HTTP://WWW.GRAIE.ORG

Pollutec

Du 28 NOVEMBRE AU 1^{ER} DÉCEMBRE, À LYON-EUREXPO



agence de l'eau Seine-Normandie

Ce salon international de l'environnement réunit 2 400 exposants professionnels pendant quatre jours. Les agences de l'eau vous donnent rendez-vous sur un stand commun.

Novatech 2007 : appel à communications

25 AU 28 JUIN 2007 À LYON
Cette 6^{ème} conférence internationale sur les techniques et stratégies durables pour la gestion des eaux urbaines par temps de pluie est organisée par le GRAIE. Un appel à communication est lancé pour le 20 juin 2006.

HTTP://WWW.NOVATECH.GRAIE.ORG

Journal de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse
2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 26 00 - Télécopie 04 72 71 26 01
www.eaurmc.fr

Directeur de la publication : Alain Pialat
Rédactrice en chef : Sylvie Lainé
Rédacteurs : Jean-Louis Derenne - Valérie Santini
Conception Réalisation : Force Motrice
Impression : Val de Loire Impressions
Tirage : 17 000 exemplaires

Couverture : Jean-Luc Rigaux - N° ISSN : en cours



édito



Sylvain Frappat

Nelly Olin et Henri Torre, lors de la séance du comité de bassin du 21 avril

Nouvel élan

Je remercie le président Henri Torre de m'avoir invitée à partager les travaux de votre comité de bassin, en cette période charnière pour le service public de l'eau avec les ultimes préparatifs avant le passage à l'Assemblée du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) et l'adoption des 9^{èmes} programmes des agences. En préfiguration de la LEMA, j'ai souhaité que les comités de bassin soient plus largement associés à la conception des programmes. Ceux-ci doivent être orientés selon deux objectifs majeurs :

- le respect de nos engagements communautaires issus des directives sectorielles : ainsi la directive « eaux résiduaires urbaines » qui connaît du retard dans votre bassin ;
- la mise en œuvre de la directive cadre, qui conforte l'action que vous menez depuis plusieurs dizaines d'années tout en donnant un nouvel élan à la politique de l'eau.

Il nous appartient de renforcer l'efficacité de notre action au meilleur coût, ce qui passe par le développement de l'évaluation environnementale et économique des actions aidées et par la mise en place d'une sélectivité liée à l'atteinte du bon état. Il nous faut aussi nous appuyer davantage sur des interventions ciblées sur des territoires à enjeux et accentuer nos efforts sur la restauration des milieux aquatiques. Les orientations stratégiques du bassin Rhône-Méditerranée ont bien été construites selon ses principes et votre première maquette financière s'appuie sur un scénario à fiscalité constante. Je tiens à saluer cet effort de rationalisation de la dépense. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'efficacité de notre démarche de dialogue, ainsi que du travail effectué par le comité de bassin et l'agence pour préparer un programme décisif pour le grand rendez-vous que nous donne la directive cadre sur l'eau. Je compte sur votre inventivité et votre dynamisme pour relever le défi du bon état écologique des cours d'eau en 2015.

Nelly Olin

Ministre de l'écologie et du développement durable



eaux de Rhône-Méditerranée & Corse



Jean-Luc Rigaux

Le dossier L'agence de l'eau prépare son 9^e programme d'interventions

Sommaire

- 2 L'actualité des bassins
- 6 Les faits marquants
- 8 Bon à savoir

Un nouveau président pour l'agence, quatre questions à Jacques Gaillard, des nouvelles des SAGE, le Comité d'agrément...
Enquête auprès des redevables, nouveau dispositif de soutien à l'emploi...
Les dernières publications, l'agenda des bassins, zoom sur les détergents, infos en bref...

SAGE Drôme
Une reconnaissance internationale



"Un modèle européen en matière de management des rivières". Ainsi a été qualifié le SAGE Drôme, lauréat 2005 de "l'International Thiers Riverprize" (Prix international de la fondation Thiers) lors du 8^e symposium international consacré aux rivières et aux fleuves qui s'est tenu à Brisbane, Australie. ■

Accords-Cadres
La communauté scientifique aux côtés de l'agence

L'agence a signé deux accords-cadres avec le CEMAGREF et l'IFREMER. L'objectif est de mieux coordonner les actions visant l'amélioration des connaissances à acquérir pour l'application de la DCE. Une première vague d'opérations débute en 2006. Avec le CEMAGREF, elle porte sur les méthodes de diagnostic de l'état des milieux et de simulation de leurs évolutions, ainsi que sur les techniques innovantes d'épuration des eaux. Côté IFREMER, les opérations concernent la toxicité des sédiments marins, la collecte, la bancarisation et la valorisation des données biologiques littorales, et l'appui à l'élaboration du plan de gestion SDAGE/DCE. Un accord avec le GIS-ZABR (bassin du Rhône) devrait bientôt se concrétiser. ■

Nappe de la Crau
Un nouveau syndicat de gestion



Présidé par Alain de Tavernier, adjoint à l'environnement du maire d'Istres, ce syndicat est créé pour trois ans afin de définir une politique de gestion de la nappe de la Crau et de mettre en place un réseau de mesures. Il réunit neuf communes ou communautés de communes (Arles, Aureille, Eyguières, Lamanon, Mouriès, Saint Martin de Crau, Salon de Provence, Syndicat d'Agglomération Nouvelle Provence, Communauté d'Agglomération de l'Ouest de l'Étang de Berre), le Port Autonome de Marseille, des chambres consulaires et des membres à voix consultative. ■

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Jacky Cottet, nouveau président

Jacky Cottet, 62 ans, est le nouveau président du conseil d'administration* de l'agence de l'eau. Nommé par décret le 27 mars, il succède à Pierre Roussel, désormais chef du service de l'inspection générale de l'environnement au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD).



Sylvain Frappat

Un engagement pour l'eau et l'aménagement du territoire

La carrière de Jacky Cottet s'est principalement déroulée à l'Équipement, mais son intérêt pour les problématiques liées à l'eau s'est manifesté à différentes occasions, depuis un premier travail de fin d'études à l'École des Ponts et Chaussées sur la pollution par les eaux pluviales urbaines. Il a ainsi notamment piloté une étude sur l'amélioration de la qualité des eaux littorales (DRE Basse-Normandie) et dirigé le service maritime de Boulogne-sur-mer et de Calais. Au sein des DDE et DRE qu'il a dirigées entre 1992 et 2005 (Drôme, Bourgogne et Côte d'Or, Languedoc-Roussillon et Hérault), il a participé aux travaux du SAGE Drôme, à l'expérimentation MISE ou encore à la gestion des multiples épisodes de crues en Languedoc-Roussillon. Il a récemment publié "Aménagement, développement du territoire et eau" (in *Le Languedoc-Roussillon à l'horizon 2015*).

* Outre son président, le conseil d'administration compte trente-sept membres : vingt-deux issus du comité de bassin Rhône-Méditerranée, trois issus du comité de bassin de Corse, onze représentants de l'État, un représentant du personnel.

4 QUESTIONS À...

Jacques Gaillard

Nouveau membre du comité de bassin Rhône-Méditerranée, il est titulaire du siège "Ingénierie**"



Sylvain Frappat

Vous êtes ?

Jacques Gaillard, 51 ans, pdg de Sogreah, société d'ingénierie spécialisée dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de l'environnement et de l'aménagement urbain. L'entreprise, dont le siège est à Grenoble, compte 900 personnes réparties en France et à l'international. Elle réalise, de la conception jusqu'à la maîtrise d'œuvre, des équipements tels des stations d'épuration, des aménagements portuaires, des réseaux d'irrigation ou d'eau potable...

Pourquoi avoir intégré le comité de bassin ?

Cela répond d'abord à l'intérêt que je porte aux questions qui touchent à l'eau. Et sur un plan professionnel, j'estime cette présence absolument nécessaire et utile. Les sociétés d'ingénierie sont au cœur des études et des réalisations d'ouvrages dans le bassin. Maillons essentiels entre l'expression des besoins et la réalisation des projets, et présentes tant auprès des collectivités que des industriels, elles ont une expertise spécifique qui mérite d'être entendue. Je souhaite également être la voix de cette profession, en veillant notamment à ce que les prérogatives de chacun des acteurs soient respectées : à l'État et aux collectivités la programmation en amont ; au secteur privé, que je représente, l'ingénierie aval.

Votre parcours ?

Ingénieur des Ponts et Chaussées, j'ai notamment été chef de service pendant quatre ans à l'agence de l'eau RMC ! Je suis entré à Sogreah en 1988 et j'en suis le pdg depuis que cette ancienne filiale d'Alcatel a été reprise par ses salariés en 1998.

* Siègle créé au comité de bassin à l'occasion de son renouvellement fin 2005. Suppléant de M. Gaillard : Bernard Montmasson, qui dirige un bureau d'ingénierie à Anney.

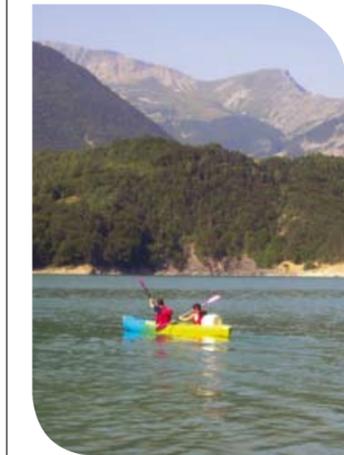
Corse
Un premier SAGE en cours



Conseil général de Haute-Corse

L'étang de Biguglia, au sud de Bastia, est le plus vaste de Corse, convoité tant par les oiseaux migrateurs que par les acteurs économiques, pour l'eau potable, la pêche et le tourisme. Les conflits d'usages se multipliant, le Conseil général de Haute-Corse a engagé en 1994 une démarche de gestion globale et concertée sous forme de SAGE. Fin 2005, le comité de bassin de Corse a approuvé les trois grandes orientations de celui-ci : favoriser les échanges d'eaux douces et d'eaux salées pour conserver la biodiversité ; lutter contre les pollutions de la plus grande zone humide de Corse porteuse de la plus grande zone d'activités de l'île ; accompagner les usages en préservant la ressource en eau, l'équilibre écologique et les richesses patrimoniales. La Commission Locale de l'Eau doit valider les préconisations du SAGE avant l'été. Le comité de bassin de Corse se prononcera fin 2006. ■

Haut-Drac
Le dernier SAGE approuvé



Marie-Cécile Myard

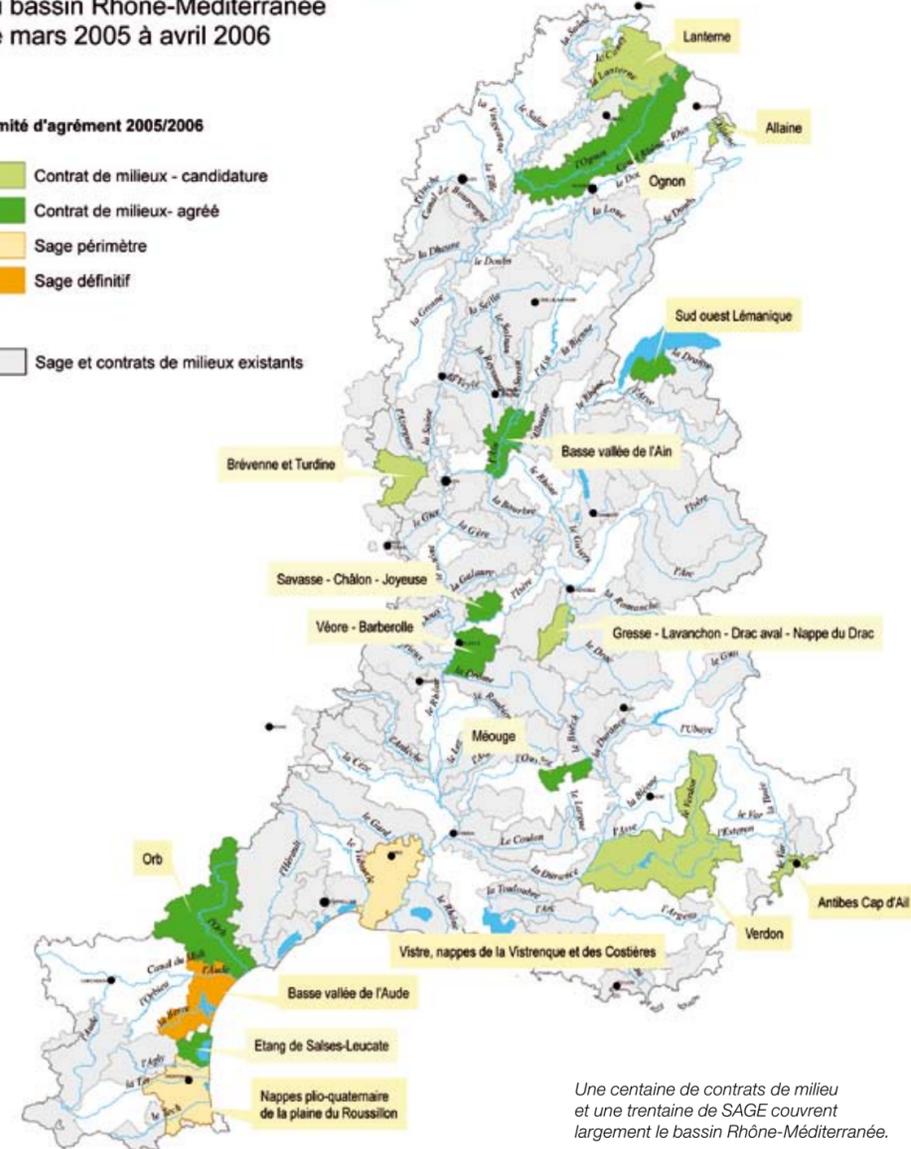
Cinq ans auront été nécessaires pour faire aboutir le SAGE du Haut Drac, qui fixe trois grandes orientations :
 • **gestion de la ressource** : concrétisation d'un contrat de canal avec le canal de Gap ; suivi de l'étude de diversification en eau de la ville de Gap (alimentée par le Drac) ; étude des modalités de gestion des irrigations du Champsaur ;
 • **assainissement** : mise aux normes des stations d'épuration et gestion des boues ;
 • **en relation avec l'aval** : gestion des besoins en eau (chaîne hydroélectrique) et fréquentation touristique du lac du Sautet. ■

SAGE, CONTRATS DE MILIEU...

Projets présentés au comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée de mars 2005 à avril 2006

Comité d'agrément 2005/2006

- Contrat de milieu - candidature
- Contrat de milieu - agréé
- Sage périmètre
- Sage définitif
- Sage et contrats de milieux existants



Une centaine de contrats de milieu et une trentaine de SAGE couvrent largement le bassin Rhône-Méditerranée.

Deux outils phares pour l'atteinte du bon état des eaux

Après deux ans de fonctionnement, le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée s'est déjà prononcé sur une quarantaine de dossiers. Quand les problématiques locales s'accordent avec les orientations du SDAGE...

SAGE et contrat de milieu font bon ménage. Le premier établit un "projet commun pour l'eau" assorti d'objectifs très clairs et de "règles de bonne conduite", le second permet le financement d'un programme d'actions. Ces deux outils sont particulièrement bien adaptés pour répondre aux objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau qui visent l'atteinte du bon état écologique.

Leur nombre continue à se maintenir à un niveau élevé, traduisant le dynamisme particulier des collectivités locales sur le bassin pour ce type d'approches qui progressivement favorisent le rapprochement entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire. Grâce au comité d'agrément*, un vrai dialogue s'instaure ainsi progressivement entre les acteurs du terrain et les instances de bassin.

* Depuis deux ans, l'agrément des contrats de rivière et de baie – et désormais des SAGE – a été décentralisé à l'échelle des bassins. Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée a confié cette mission à son Bureau, qui se réunit quatre fois par an pour statuer sur les dossiers qui lui sont présentés



Manuel Menéndez

Le 9^e programme d'interventions de l'agence de l'eau se prépare

Le 9^e programme doit fixer les priorités et les modalités d'intervention de l'agence de l'eau ainsi que ses moyens pour la période 2007-2012. Il vise à décliner les politiques nationale et européenne de l'eau tout en apportant une réponse adaptée aux enjeux et besoins spécifiques des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Le rapport d'étape sur le 9^e programme d'interventions de l'agence de l'eau n'est encore qu'un projet : le report du débat sur la future loi sur l'eau – qui doit notamment arbitrer certaines dispositions concernant les redevances – et la concertation toujours en cours au sein des instances de bassins et avec la tutelle ne devraient, en effet, aboutir à un premier texte finalisé qu'à mi-2006.

Toutefois, les problématiques propres aux bassins et les politiques visées par la Directive cadre européenne sur l'eau et la révision du SDAGE ont déjà permis d'en broser les grandes lignes.

Trois axes stratégiques, cinq principes...

Le projet de 9^e programme définit trois axes stratégiques majeurs :

- favoriser la réalisation des objectifs notamment environnementaux du SDAGE ;
- contribuer à la mise en œuvre des autres directives et des programmes nationaux dans le domaine de l'eau ;
- contribuer à une solidarité techni-

que et financière entre les acteurs dans le cadre du développement durable.

Ces trois axes sont adossés à cinq grands principes :

- incitation et éducation : pour déclencher les actions ;
- sélectivité et efficacité : pour répondre aux priorités ;
- adaptabilité : pour répondre au mieux aux diverses situations ;
- simplification : pour une plus grande transparence ;
- additionnalité : pour faire jouer les synergies.

Enfin, dans chacun des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, un programme technique spécifique est élaboré, comportant un zonage des redevances, un régime d'aide adapté et une enveloppe financière.

Premières orientations opérationnelles

S'agissant des redevances, le principe d'une pression financière constante est retenu. Mais la future loi sur l'eau pourrait modifier les règles de calcul, le nombre de redeva-

bles... L'objectif pour 2007-2012 est la possibilité de moduler les taux en tenant compte des enseignements de l'état des lieux de la DCE et de la fragilité de certains milieux, ainsi qu'une sensibilisation des redevables afin de renforcer l'incitativité de la redevance. S'agissant des aides financières apportées aux acteurs de l'eau, elles porteront sur douze grands domaines (voir encadré). Aux côtés d'actions menées sur l'ensemble du bassin, priorité est donnée à l'approche territoriale. L'émergence d'actions locales concertées et contractualisées (SAGE, Contrats de rivière...) sur des territoires pertinents est favorisée et soutenue. Le projet entend privilégier les actions à la source par rapport aux actions curatives dans les domaines de la pollution toxique, des eaux usées urbaines, de la ressource et de l'eau potable. Une place plus importante est accordée aux pollutions diffuses et dispersées. Le projet prévoit de renforcer l'appui technique aux maîtres d'ouvrage sur les priorités du programme et de mieux cibler – avec des objectifs mieux définis – les aides à l'exploitation (filiales d'élimination de déchets, ouvrages...).

Enfin, deux domaines nouveaux sont abordés, la régulation des crues et la coopération hors bassin, où l'agence sera amenée à s'impliquer plus fortement.

Douze thématiques d'interventions

- Pollutions chroniques domestiques
- Pollutions chroniques industrielles et substances dangereuses
- Pollutions agricoles
- Pollutions accidentelles
- Restauration et mise en valeur des milieux aquatiques et prévention des crues
- Prévention du déséquilibre quantitatif des cours d'eau et des nappes
- Eau potable
- Gestion des milieux, structuration des acteurs de l'eau et soutien à l'emploi
- Connaissance, suivi et évaluation
- Partage des connaissances et éducation à l'environnement
- Solidarité post-sinistre
- Coopération internationale

« Pertinence, efficacité et cohérence... »

Philippe Dupont, directeur de la planification et de la programmation à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, revient sur les grandes orientations du futur 9^e programme.



Sylvain Frappat

Sur quelle base l'actuel projet a-t-il été élaboré ?

Une politique publique se doit d'être pertinente, efficace et cohérente par rapport aux objectifs qu'elle poursuit. Les outils d'évaluation existent, mais nous les utilisons peu jusqu'aujourd'hui. Dans la perspective du 9^e programme, nous avons mené une première évaluation du programme précédent et nous en avons tiré plusieurs enseignements.

Quels enseignements ?

L'évaluation a souligné la pertinence de l'approche territoriale. Nous avons une bonne couverture des sous-bassins, avec un réseau important de structures locales de gestion, beaucoup de contrats signés et de travaux en cours. Lors de l'état des lieux, nous avons pu nous appuyer sur cette expertise locale. Il est apparu, en revanche, que le 8^e programme manquait de visibilité, se présentant un peu comme un empilement de mesures, une sorte de "catalogue d'aides". C'est pourquoi le 9^e programme, plus qu'une liste de moyens disponibles, est d'abord une affirmation de grands axes stratégiques, de principes d'action et d'objectifs phares à atteindre.

Qu'est ce qui a présidé au choix des axes stratégiques ?

Pour le premier d'entre eux, je dirais qu'il s'agit du fondement même de l'Agence de l'eau et de son avenir. Si le futur SDAGE est bien fait, il sera au service de l'eau et du développement durable, ainsi que le veut la directive cadre européenne. L'agence a un rôle de premier plan à jouer. Le second axe relève du respect des directives nationales et européennes. Nous avons, comme ailleurs en France, pris du retard sur la directive ERU (eaux résiduaires urbaines) qui concerne l'assainissement des collectivités, notamment dans le sud du bassin. Le risque de contentieux avec l'Europe est réel. Il nous faut agir rapidement. Nous devons aussi relayer le Plan national Santé Envi-

ronnement, le Programme national des zones humides... Enfin, la solidarité entre les acteurs concerne notamment la solidarité rurale. Depuis 2005 les agences ont repris les missions du Fonds national pour le développement des adductions d'eau. Nous continuerons de contractualiser avec les Départements pour financer des priorités du SDAGE, certains équipements mais aussi l'assistance technique à des communes dépourvues des moyens nécessaires.

Quels sont les grands enjeux auxquels le futur programme va devoir faire face ?

Ils sont multiples, mais deux méritent de mon point de vue une attention particulière. Le premier concerne les pressions diffuses ou dispersées sur l'environnement, qu'il s'agisse de prélèvements d'eau ou de pollutions. Il nous faut avancer d'un cran en ce domaine.



Jean-Luc Rigaux

Et les cinq principes ?

L'incitation est un principe historique des agences. Elle était à l'origine essentiellement financière. Nous souhaitons, en lui adjoignant un volet éducation, devenir plus pro-actifs, aller "au-devant des acteurs" pour susciter des comportements vertueux, développer l'éco-citoyenneté... La sélectivité et l'efficacité renvoient au principe souligné plus haut : l'agence – a fortiori dans un contexte économique peu florissant –, doit pouvoir choisir les opérations aidées en fonction des objectifs et des résultats escomptés. Le programme vise par ailleurs l'adaptabilité : on ne peut pas tout prévoir et nous devons pouvoir répondre à un besoin s'il paraît pertinent. La simplification n'appelle pas, je crois, de longues explications. Quant à l'additionnalité, elle reflète notre volonté de faire jouer au maximum les synergies avec les autres acteurs et financeurs des politiques de l'eau.

Nous devons, par exemple, être capables de monter des programmes de réduction des pesticides avec des résultats tangibles. Mais qu'il s'agisse de pollutions ou de prélèvements, la multiplicité des acteurs rend la tâche très difficile. Le deuxième enjeu est celui de la restauration physique des milieux. C'est non seulement la qualité de l'eau mais la réalité biologique de chaque milieu qui est visée par la directive cadre. Nous allons devoir restaurer et redonner la capacité aux rivières, plans d'eau, lagunes... de mieux "fonctionner" en générant des habitats permettant aux espèces de s'y développer. Autant de démarches peu engagées au cours des décennies précédentes et auxquelles nous devons nous atteler. Au-delà de ces enjeux et de façon plus générale, c'est sur le gain environnemental que l'agence doit désormais prioriser ses actions.

REPÈRES

L'agence de l'eau

Compétente sur deux bassins hydrographiques (Rhône Méditerranée et la Corse), l'agence est un établissement public de l'État, sous tutelle du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Dans le cadre de programmes pluriannuels d'interventions, elle contribue par divers types d'aides à améliorer la gestion de l'eau, à lutter contre sa pollution et à protéger les milieux aquatiques. D'un effectif de près de 400 personnes, elle dispose d'un budget (2005) de 450 millions d'euros, principalement issus des redevances prélevées auprès des usagers de l'eau selon les principes "pollueur-payeur" et "préleveur-payeur".

Le bassin Rhône-Méditerranée

120 000 km²

8 régions et 28 départements totalement ou partiellement couverts

13,6 millions d'habitants

Le bassin de Corse

8 680 km²

2 départements

260 000 habitants

PROJET DE 9^e PROGRAMME

Le calendrier prévisionnel

Décembre 2005

Adoption du premier rapport d'étape par le CA de l'agence et les comités de bassin

Premier trimestre 2006

Consultation des Commissions géographiques

Mars/avril 2006

Proposition d'enveloppes financières, transmises au MEDD par les comités de bassin

Mai/juin/juillet 2006

Cadrage financier des tutelles. Première version du projet de programme

Septembre 2006

Consultation des Commissions géographiques

Octobre 2006

Adoption de la version définitive du 9^e programme par le CA de l'agence de l'eau

Décembre 2006

Approbation du programme par les comités de bassin

2007-2012

Mise en œuvre du 9^e programme

RESSOURCE EN EAU

Anticiper la sécheresse

Le plan de gestion de la rareté de l'eau a été adopté en conseil des ministres le 26 octobre 2005. Il vise à favoriser une gestion collective de la ressource en amont des épisodes de sécheresse.

Suite à la sécheresse de l'été 2005, et alors que 2006, malgré des pluies récentes, pourrait s'annoncer difficile dans certaines parties du bassin, le Ministère de l'Écologie a décidé d'agir : son plan de gestion de la rareté de l'eau, décliné par bassin versant, entend favoriser une gestion collective de la ressource et améliorer la gestion de l'espace agricole, notamment par une meilleure conduite de l'irrigation. Une sensibilisation des usagers aux économies d'eau via une campagne de presse s'est déroulée en mars dernier.

Et pour parer aux situations de crise, la ministre Nelly Ollin a demandé aux agences de l'eau de réserver envi-

ron 1 M€ pour traiter les demandes de travaux d'urgence permettant la sécurisation provisoire de l'approvisionnement en eau potable.

Des bassins pilotes

Le plan est articulé autour de trois axes : la priorité à l'eau potable, le partage de l'eau entre les usages et une meilleure valorisation de l'eau. Douze bassins français ont été retenus pour les illustrer.

En Rhône-Méditerranée, le choix s'est porté sur le bassin versant de la Drôme, qui fait déjà l'objet d'un SAGE approuvé. L'enjeu est la restauration du fonctionnement de la rivière par le maintien d'un débit minimum. Au-delà du gel des surfa-

ces irriguées, une retenue à usage d'irrigation est en cours de réalisation, ainsi qu'une recherche de ressources complémentaires dans un karst. Le bassin du Calavon (SAGE approuvé) a pour enjeu la restauration de la qualité de la rivière. Des opérations de substitution de prélèvements pour l'alimentation en eau potable (forage dans un karst) et l'irrigation (raccordement au réseau de la Durance) y ont été engagées. Le remplacement de cultures irriguées par des cultures sèches est à l'étude. Enfin, sur l'île de Porquerolles, l'enjeu principal est l'importance croissante des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable qui excède les capacités de la nappe et



entraîne l'entrée d'un biseau salé. Sur ces trois secteurs, l'agence est déjà intervenue et sera conduite à financer des actions pilotes répondant aux objectifs du plan national.

ENQUÊTE

Quand les redevables s'expriment...



En janvier 2006, l'agence de l'eau a reconduit son enquête auprès des redevables. Environ 600 personnes, agriculteurs, industriels ou collectivités se sont prêtées au jeu des questions-réponses.

Les points forts de l'agence restent, au fil des enquêtes, la compétence des interlocuteurs, le savoir-faire et la disponibilité. L'agence de l'eau consolide ainsi son image, ce qui est un levier très positif pour entrer dans une démarche de conseil et d'accompagnement. Si la compréhension des formulaires est satisfaisante, celle du mode de calcul, en revanche, reste très insuffisante.

Les questions sur l'impact des activités sur le milieu naturel et sur l'incitativité de la redevance révèlent également une méconnaissance

assez partagée entre les différentes catégories de redevables : ainsi, très peu connaissent, même de façon approximative, les montants de redevances payés par leur structure au titre de l'impact de leurs activités sur le milieu (prélèvement/pollution).

De même, les personnes interrogées s'estiment insuffisamment conseillées sur les possibilités existant pour diminuer leur pollution ou leur consommation d'eau. L'agence aura un effort à faire pour répondre à ces attentes, d'autant plus que sa compétence technique en la matière est largement reconnue.

COMMUNES RURALES

Un nouveau dispositif de soutien à l'emploi

L'agence de l'eau peut désormais aider à l'emploi au sein des services publics d'assainissement autonome et d'alimentation en eau potable des communes rurales.

Cet élargissement du programme d'intervention de l'agence* vient en accompagnement des dispositifs d'insertion mis en place par l'État l'été dernier (contrats d'avenir et contrats d'accompagnement pour l'emploi). Peuvent en bénéficier les communes rurales ou groupements qui désirent mettre en place un SPANC (service public d'assainissement non collectif), ou assurer l'entretien régulier de leurs ouvrages d'eau potable.

Une seule condition : que la collectivité s'engage à pérenniser l'emploi au delà de la durée de prise en charge par l'État, soit deux ou trois ans, voire quatre ou cinq pour les personnes de 50 ans et plus et les travailleurs handicapés.

Objectif 150 emplois

Depuis le 1^{er} janvier, l'agence peut donc apporter une aide complémentaire à celle de l'État, soit 3 000 euros par an et par emploi créé. La durée de l'aide, calculée sur celle du contrat, ne peut excéder trois ans. L'objectif est de soutenir 150 emplois en 2006. Pour promouvoir le dispositif,



des contacts ont été pris avec les Conseils généraux afin de développer des partenariats, et l'agence s'est rapprochée des directions régionales de l'ANPE pour présenter son action auprès des responsables de l'insertion.

* Le programme de l'agence de l'eau lui permettait déjà d'intervenir pour le soutien aux équipes d'entretien des cours d'eau dans le cadre des politiques environnementales et d'insertion.

ZONES HUMIDES

En marche vers le futur SDAGE

Réunis le 10 mars, les adhérents à la Charte "zones humides" ont élaboré la trame du volet "zones humides" du futur SDAGE.



Les adhérents à la Charte ont posé plusieurs principes forts qui conditionneront la future politique des zones humides du bassin.

Ils ont d'abord réaffirmé la nécessité de considérer les zones humides comme des infrastructures fonctionnelles de l'eau, rappelant que ces espaces ne sont pas des milieux à contraintes (réglementai-

res) mais des milieux à bénéfices (pour l'aménagement du territoire, l'agriculture, la lutte contre les inondations...).

Ils souhaitent ainsi que la rédaction du SDAGE comporte d'abord les mesures et orientations efficaces, adaptées et innovantes et qu'en suite seulement soient examinés les lois, réglementations et programmes... qui peuvent contribuer

à les mettre en œuvre. Même souhait concernant les inventaires, qui devront contribuer à l'organisation de la stratégie d'intervention réglementaire et contractuelle.

Sur un plan concret, les participants insistent sur la nécessaire éco-conditionnalité des aides et sur le besoin d'une meilleure intégration des agriculteurs dans la gestion des zones humides (par exemple en les rémunérant pour l'entretien des milieux), ce qui conjugueraient maintien d'une activité rurale et protection de l'environnement...

Les zones humides de fort intérêt écologique, faunistique et floristique devront bien sûr continuer à être conservées, protégées et restaurées.

Mais leur réhabilitation – ou au moins l'arrêt de leur dégradation – ainsi que celle des zones humides à fort intérêt fonctionnel pour la ressource en eau, devra aussi contribuer à l'atteinte du bon état écologique voulu par la DCE.

LAC LÉMAN

Des progrès réalisés... et encore à réaliser

Pour que "vivent le Léman et ses rivières", un plan d'action sur dix ans a été lancé en 2000 par la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman*. Premier bilan à mi parcours...

Les principaux problèmes du lac sont les apports en phosphore et en pesticides. Ainsi la baisse – encourageante – du phosphore reste-t-elle insuffisante pour réduire l'eutrophisation (développement végétal excessif) au niveau souhaité.

Les pesticides, avec plus de trente substances différentes détectées, demeurent trop présents, ce qui est préjudiciable pour l'eau potable.

Les métaux lourds, en revanche, sont en baisse tant dans l'eau que dans la chair des poissons.

On assiste également au retour des feras et autres poissons dits nobles (omble chevalier et truite) grâce à une restauration générale de la qualité des eaux.

Des ambitions pour 2010

Pour aller plus loin, il faut limiter les apports de pollution dès la source. Une campagne visant les détergents ménagers va dans ce sens.

L'objectif est de réduire encore les apports en phosphore, en améliorant le réseau d'égouts et le taux de

raccordement des habitations (pour passer de 95 à 100 %). Il est envisagé de séparer les eaux de ruissellement et les eaux usées afin d'éviter un débordement des stations d'épuration, et d'optimiser le fonctionnement de celles-ci pour qu'elles retiennent plus de phosphore (objectif : 95 %).

Le plan incite également à une agriculture respectueuse de l'environnement, avec l'amélioration des stockages de fumier, purins... qui peuvent causer localement d'importantes pollutions.

L'ensemble est complété par un volet qualité des milieux aquatiques, pour que les cours d'eau retrouvent des débits et des fonctionnements proches du naturel. Cela passe par la limitation et la réduction des endiguements ou des tronçons de cours d'eau enterrés. Les milieux retrouveront ainsi une vraie valeur paysagère



et une diversité biologique garante d'un bon fonctionnement naturel d'autoépuration.

* Cet organe officiel franco-suisse contribue à coordonner la politique de

Le marais de Saône, symbolique de la démarche

Le Ministère de l'Écologie a sélectionné trente projets exemplaires de plans d'actions, dont six* sur le bassin Rhône-Méditerranée. Ils seront aidés par l'agence en 2006 et 2007 (achats fonciers et travaux, investissements agricoles, mesures agro-environnementales, animation...). Parmi eux, le programme présenté par le Syndicat mixte du marais de Saône (Doubs) a été distingué. Les mesures engagées visent à protéger et réhabiliter les eaux du marais directement connectées avec la source d'Arcier, première source d'alimentation en eau potable de la ville de Besançon. Le programme permet d'agir sur plusieurs fronts : entretenir cette zone préférentiellement par pâturage extensif, contrôler les espèces invasives allochtones, encourager la diminution d'utilisation de produits phytosanitaires et lutter contre la pollution diffuse d'origine agricole.

* Projets portés par : Syndicat mixte du marais de la Bourbre (Isère), commune de Rive-de-Gier (Loire), syndicat Rivage à Leucate (Aude), parc naturel régional du Haut-Jura (Jura), syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude (Hérault), syndicat Bolmon-Jaï (Bouches-du-Rhône).